

CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2023 PROCES VERBAL

Le quatre avril mars deux mille vingt-trois à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni salle communale de la Mairie, Place de l'Europe, sous la présidence de Monsieur Patrick GAULTIER, Maire de Renazé.

Étaient présents : Patrick GAULTIER, Dorinne BALOCHE, Claude PAILLARD, Mireille BEDOUET, Romain BRETON, Thierry CHEVALIER, Hervé VIGNERON, Sophie BALLU, Lucinda GONCALVES MENNEGUERRE, Philippe PELLUAU, Christelle EVAÏN, Roger RICARD, Isabelle LAUNAY, Sonia GUIOULLIER, Loïc LACROIX, Aude LECLERC-VOUAUX, Norbert LIVENAIS, David HOCDE, Armelle JOLYS.

Étaient absents ou excusés : Damien DESERT, Sophie DESMIER, Sylvine GAULTIER, Claude JUGE.

M Norbert LIVENAIS est porteur d'un pouvoir de M Damien DESERT,

Mme Dorinne BALOCHE est porteuse d'un pouvoir de Mme Sylvine GAULTIER.

M Philippe PELLUAU est porteur d'un pouvoir de M. Claude JUGE.

Mme Lucinda GONCALVES MENNEGUERRE est porteuse d'un pouvoir de Mme Sophie DESMIER.

Mme Isabelle LAUNAY est élue secrétaire de séance.

M. le Maire constate que le conseil réunit les conditions pour délibérer valablement et ouvre la séance.

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 07 MARS 2023

Le procès-verbal de la réunion du 7 mars 2023 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal. Il est adopté par 22 voix Pour, / voix Contre et 1 abstention (M Philippe PELLUAU concernant le lieu d'implantation de l'Espace France services et de l'Agence Postale Communale).

COMPTE RENDU DES DELEGATIONS

Dans le cadre des délégations permanentes que le Conseil Municipal lui a attribuées le 08 septembre 2020, Monsieur le Maire n'a pas usé du droit de préemption de la Commune dans les ventes suivantes :

- 2 A, Rue du Roquet
- 27, Rue de Laubinière

■ 7, Boulevard Pasteur

Toujours dans le cadre des comptes rendus de délégation, M. le Maire a accepté le don de 1 189 € de l'association BADMINTON CLUB suite à la soirée cabaret.

Le Conseil Municipal n'émet pas d'observations

FINANCES

Il est rappelé que le Conseil Municipal, en réunion plénière, a examiné les comptes administratifs, l'affectation des résultats, la proposition du vote des taux 2023 et les projets de budgets primitifs 2023.

Chaque conseiller a reçu les documents budgétaires ainsi que les commentaires s'y rapportant.

COMPTES DE GESTION

2023 – 036 : COMPTE DE GESTION 2022 - BUDGET ATELIERS INDUSTRIELS

Lecture est donnée par Monsieur le Maire, du Compte de Gestion 2022 des ateliers industriels, présenté par le trésorier municipal.

Vu la conformité du Compte de Gestion 2022 aux écritures du Compte Administratif 2022,

Le Conseil Municipal, sur proposition de l'adjointe aux affaires financières, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE le Compte de Gestion 2022 du budget des ateliers industriels.

2023 – 037 : COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

Lecture est donnée par Monsieur le Maire, du Compte de Gestion 2022 du budget des panneaux photovoltaïques, présenté par le trésorier municipal.

Vu la conformité du Compte de Gestion 2022 aux écritures du Compte Administratif 2022,

Le Conseil Municipal, sur proposition de l'adjointe aux affaires financières, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE le Compte de Gestion 2022 du budget des panneaux photovoltaïques.

2023 – 038 : COMPTE DE GESTION 2022 - BUDGET LOTISSEMENT DU MAINE

Lecture est donnée par Monsieur le Maire, du compte de gestion 2022 du lotissement du Maine, présenté par le trésorier municipal.

Vu la conformité du Compte de Gestion 2022 aux écritures du Compte Administratif 2022,

Le Conseil Municipal, sur proposition de l'adjointe aux affaires financières, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE le Compte de Gestion 2022 du budget du lotissement du Maine.

2023 – 039 : COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET GENERAL

Lecture est donnée par Monsieur le Maire, du Compte de Gestion 2022 du budget général de la Commune, présenté par le trésorier municipal.

Vu la conformité du Compte de Gestion 2022 aux écritures du Compte Administratif 2022,

Le Conseil Municipal, sur proposition de l'adjointe aux affaires financières, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE le Compte de Gestion 2022 du budget général.

COMPTES ADMINISTRATIFS

2023 – 040 : COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET ATELIERS INDUSTRIELS

Lecture est donnée par Monsieur le Maire, du Compte Administratif 2022 du budget des ateliers industriels, présenté par Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal, sur présentation de l'adjointe aux affaires financières, après que Monsieur le Maire se soit retiré, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré :

APPROUVE comme suit le Compte Administratif 2022 du budget des ateliers industriels :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 14 266.44 €

Recettes : 15 461.39 €

Section d'investissement :

Dépenses : 1 657.92 €

Recettes : 9 421.98 €

2023 – 041 : COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

Lecture est donnée par Monsieur le Maire, du Compte Administratif 2022 du budget des panneaux photovoltaïques, présenté par Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal, sur présentation de l'adjointe aux affaires financières, après que Monsieur le Maire se soit retiré, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré :

APPROUVE comme suit le Compte Administratif 2022 du budget des panneaux photovoltaïques :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 481.20 €

Recettes : 7 042.06 €

Section d'investissement :

Dépenses : 2 728.50 €

Recettes : 0 €

2023 – 042 : COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET LOTISSEMENT DU MAINE

Lecture est donnée par Monsieur le Maire, du Compte Administratif 2022 du budget du lotissement du Maine, présenté par Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal, sur présentation de l'adjointe aux affaires financières, après que Monsieur le Maire se soit retiré, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré :

APPROUVE comme suit le Compte Administratif 2022 du budget du lotissement du Maine :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 241 829.68 €

Recettes : 252 407.71 €

Section d'investissement :

Dépenses : 451 187.91 €

Recettes : 240 516.00 €

2023 – 043 : COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET GÉNÉRAL

Lecture est donnée par Monsieur le Maire, du Compte Administratif 2022 du budget général, présenté par Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal, sur présentation de l'adjointe aux affaires financières, après que Monsieur le Maire se soit retiré, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré :

APPROUVE comme suit le Compte Administratif 2022 du budget général :

Section de fonctionnement : Dépenses : 2 354 389.28 €

Recettes : 2 782 604.92 €

Section d'investissement :

Dépenses : 638 574.52 €

Recettes : 659 658.27 €

AFFECTATION DES RESULTATS

2023 – 044 : AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET ATELIERS INDUSTRIELS

Conformément à l'instruction budgétaire comptable M 14, il convient d'affecter le résultat de la section de fonctionnement du budget de l'exercice 2022 :

Le résultat de la section de fonctionnement pour le budget des ateliers industriels 2022 est excédentaire 1 194.95 €.

Le Conseil Municipal, sur présentation de l'adjointe aux affaires financières, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré :

DECIDE de reprendre l'excédent de fonctionnement 2022 en totalité en section de fonctionnement.

2023 – 045 : AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

Conformément à l'instruction budgétaire comptable M 4, il convient d'affecter le résultat de la section de fonctionnement du budget de l'exercice 2022 :

Le résultat de la section de fonctionnement pour le budget des panneaux photovoltaïques est excédentaire de 6 560.86 €.

Le Conseil Municipal, sur présentation de l'adjointe aux affaires financières, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré :

AFFECTE l'excédent de fonctionnement 2022 à la section d'investissement pour 2 729 € pour couvrir le déficit et décide de reprendre le solde de 3 831.86 € en fonctionnement.

2023 – 046 : AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET GÉNÉRAL

Conformément à l'instruction budgétaire comptable M 14, il convient d'affecter le résultat de la section de fonctionnement du budget de l'exercice 2022 :

Le résultat de la section de fonctionnement pour le budget général est excédentaire de 428 215.64 €.

Le Conseil Municipal, sur présentation de l'adjointe aux affaires financières, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré :

AFFECTE l'excédent de fonctionnement 2022 à la section d'investissement, pour autofinancer de nouveaux investissements.

TAUX D'IMPOSITION

2023 – 047 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX 2023

Monsieur le Maire propose le maintien des taux d'imposition et ce conformément aux engagements pris en 2008, renouvelés en 2014 et en 2020 par l'actuelle majorité.

Le Conseil Municipal, sur proposition de l'adjointe aux affaires financières, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

VOTE les taux d'imposition 2023 comme suit :

	TAUX
T.F.P.B	44.65%
T.F.P.N.B	41.42%
THS	20.22%

BUDGETS PRIMITIFS

2023 – 048 : BUDGET PRIMITIF 2023 - ATELIERS INDUSTRIELS

Lecture est faite par Monsieur le Maire du budget des ateliers industriels 2023,

Le Conseil Municipal, sur présentation de l'adjointe aux affaires financières, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré :

ADOPTE le budget primitif 2023 des ateliers industriels comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 75 695 €

Recettes : 75 695 €

Section d'investissement :

Dépenses : 27 764 €

Recettes 27 764 €

2023 – 049 : BUDGET PRIMITIF 2023 – PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

Lecture est faite par Monsieur le Maire du budget des panneaux photovoltaïques 2023,

Le Conseil Municipal, sur présentation de l'adjointe aux affaires financières, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré :

ADOPTE le budget primitif 2023 des panneaux photovoltaïques comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 6 774 €

Recettes : 6 774 €

Section d'investissement :

Dépenses : 4 899 €

Recettes : 4 899 €

2023 – 050 : BUDGET PRIMITIF 2023 - LOTISSEMENT DU MAINE

Lecture est faite par Monsieur le Maire du budget du lotissement du Maine 2023,

Le Conseil Municipal, sur présentation de l'adjointe aux affaires financières, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré :

ADOPTE le budget primitif 2023 du lotissement du Maine comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 248 016 €

Recettes : 248 016 €

Section d'investissement :

Dépenses : 441 191 €

Recettes : 441 191 €

2023 – 051 : BUDGET GENERAL PRIMITIF 2023

Lecture est faite par Monsieur le Maire du budget général 2023,

Le Conseil Municipal, sur présentation de l'adjointe aux affaires financières, après en avoir délibéré, par 19 Voix Pour et 4 Voix Contre (MM P. PELLUAU et C. JUGE, MMES L. GONCALVES MENNEGUERRE et S. DESMIER motivent leur vote contre en opposition au projet de rénovation des vestiaires du stade) :

ADOPTE le budget primitif 2023 du budget général :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 2 868 163 €

Recettes : 2 868 163 €

Section d'investissement :

Dépenses : 2 532 726 €

Recettes : 2 532 726 €

2023 – 052 : PROVISIONS POUR PERTE DE CHANGE – EMPRUNTS EN CHF

La commune a emprunté en 2001 en francs suisses, la somme de 1 417 776 €, à ce jour il reste dû : 919 739.28 € au cours du jour pour 590 640.29 € au cours historique.

Le cours du change entre l'euro et le franc suisse fluctue quotidiennement. En 2023, la constatation latente de la perte de change est de 329 098.99 €, elle était de 181 173.01€ en 2022.

Il reste 8 ans de remboursement, il a été acté de provisionner 5% par an (soit 100% sur 20 ans), le montant 2023 sera une perte de change sur provisions de 32 624.33 €.

Cette solution permet d'effectuer une réelle provision des pertes constatées et d'avoir en réserve cette somme sur un compte géré par la Trésorerie. Somme qui sera débloquée au moment où les emprunts seront soldés.

Le Conseil Municipal, sur proposition de l'adjointe aux affaires financières, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE de provisionner 5% de la constatation latente, soit pour l'année 2023, une perte de change de 32 624.33 €.

2023 – 053 : SUBVENTION D'EQUILIBRE AU BUDGET GENERAL - CCAS 2023

Conformément au budget primitif 2023,

Le Conseil Municipal, sur proposition de l'adjointe aux affaires financières, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

ALLOUE la somme de 175 000 € au budget du CCAS pour équilibrer le budget 2023 du CCAS.

AFFAIRES SCOLAIRES

2023 – 054 : SUBVENTION CONTRAT D'ASSOCIATION – OGEC ECOLE SAINT JOSEPH

Conformément au contrat d'association entre la commune et l'OGEC,

Le Conseil Municipal, sur proposition de l'adjointe en charges des affaires scolaires, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

ALLOUE la somme de 48 339.20 € (49 392.21 € en 2022) à l'OGEC dans le cadre du contrat d'association.

PRECISE que cela concerne 56 élèves de RENAZE (57 en 2022), le coût moyen par élève en 2022 est de 863.20 €. Il était de 866.53 € en 2021.

2023 – 055 : PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE

Monsieur le Maire informe que le coût moyen par élève est de 863.20 €, il était de 863.20 € en 2021,

Le Conseil Municipal, sur proposition de l'adjointe en charge des affaires scolaires, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DEMANDE une participation aux frais de scolarité aux communes dont les enfants sont scolarisés à RENAZE et domiciliés hors commune.

FIXE comme suit les montants demandés :

NOMBRE D'ELEVES FREQUENTANT LES ECOLES PUBLIQUES

ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

PARTICIPATION / COMMUNE

COMMUNE	MATERNELLE	PRIMAIRE	TOTAL ENFANTS	Détail	Participation des Communes
ATHEE	0	1	1	863.20	863.20 €

OMBREE D ANJOU	2	1	3	2589.60	2 589.60 €
LA BOISSIERE	0	1	1	863.20	863.20 €
LA GUERCHE DE BRETAGNE*	0	2	2	416	832.00 €
SENONNES	1	1	2	1726.40	1 726.40 €
RENAZE	30	86	116	100131.2	
ST MARTIN DU LIMET	3	13	16	13811.20	13 811.20 €
ST SATURNIN DU LIMET	7	11	18	15537.60	15 537.60 €
TOTAL	45	123			36 223.20 €

* en ce qui concerne la commune de La Guerche de Bretagne, la participation est de 416 € par enfant soit 832 € pour 2, elle se réfère au coût réel d'un enfant scolarisé en élémentaire.

PVDD

2023 – 056 : CO-MAITRISE D'OUVRAGE – ESPACE FRANCE SERVICES / AGENCE POSTALE COMMUNALE

Vu le code de la commande publique,

Lorsque la réalisation ou la réhabilitation d'un ouvrage ou d'un ensemble d'ouvrages relèvent simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage, ces derniers peuvent désigner, par convention, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération. Cette convention précise les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage exercée et en fixe le terme.

Dans le cadre du programme PVDD et du projet d'aménagement global des places de l'église et de l'Europe, il est possible de mettre en place une co-maîtrise d'ouvrage entre la CCPC et la commune pour la construction de l'Espace France Services / Agence Postale Communale, en lieu et place de l'immeuble détruit rue Victor Fourcault, comprise dans ce périmètre.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après que Mme Lucinda GONCALVES MENNEGUERRE ait demandé de ne pas prendre part au vote, après en avoir délibéré, par 20 Voix Pour et 2 Abstentions (MM. P. PELLUAU et C. JUGE sont opposés à l'implantation du bâtiment à cet endroit) :

AUTORISE M. le Maire à signer une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la Communauté de Communes du Pays de Craon et toutes pièces s'y rapportant,

PRECISE que la Communauté de Communes du Pays de Craon assurera la maîtrise d'ouvrage de cette construction d'espace partagé France Services / Agence Postale Communale.

PRECISE que la commune participera aux frais de construction au prorata de la surface dédiée aux besoins de l'Agence Postale Communale (surface estimée entre 35% à 40%),

2023 – 057 : PLACE DE L'EGLISE – PLACE DE L'EUROPE – CONSULTATION D'AGENCES POUR LE REAMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS

Pour faire suite au dernier comité de pilotage du programme PVDD, Monsieur le Maire expose le projet et l'intérêt de lancer une consultation auprès d'agences pluridisciplinaires composées d'urbanistes, de paysagistes et d'écologues pour répondre à la question de la renaturation.

A l'issue de cette consultation, il sera remis le programme élaboré en partenariat avec le cabinet MONONO aux 3 bureaux d'études sélectionnés.

Dans un deuxième temps, il sera organisé un concours avec remise d'une note d'intention détaillée et rémunérée à hauteur de 5 000 € par bureau d'études dont une sera une avance sur honoraires.

Dans un troisième temps, il sera procédé à l'audition des 3 candidats et au choix du lauréat par un jury qui reste à constituer.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE de lancer une consultation d'agences pluridisciplinaires composées d'urbanistes, de paysagiste et d'écologues pour le réaménagement des espaces publics, Place de l'église et Place de l'Europe.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette consultation et cette procédure.

2023 – 058 : DECLASSEMENT DANS LA VOIRIE COMMUNALE

Le Conseil Municipal,

Vu le code de la voirie routière (articles L141.3 et R141.4 à R141.10)

Vu la délibération en date du 4 octobre 2022 lançant la procédure de déclassement de chemins ruraux et l'organisation de l'enquête publique,

Vu l'arrêté municipal du 16 janvier 2023 soumettant à l'enquête préalable le dossier de classement dans la voirie communale.

Vu le registre d'enquête clos le 21 février 2023 ne comportant aucune réclamation contraire à ce sujet,

Vu l'avis favorable en date du 27 février 2023 de M. Marcel THOMAS, le Commissaire enquêteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE de déclasser de la voirie communale les différentes voies répertoriées au dossier d'enquête publique, à savoir :

- **Voie communale de la Riolais**
- **Voie communale de la Guyonnais (en partie)**
- **Voie communale du Chalopin (en partie)**

AUTORISE M. le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer les pièces relatives à cette décision.

PRECISE que le tableau de classement de la voirie communale sera mis à jour suite à cette décision.

2023 – 059 : VENTE D'UNE PARCELLE – RUE DE L'EGLISE

M. et Mme BARON Marc, domiciliés 14, Allée des Acacias à RENAZE, demandent à acquérir la parcelle cadastrée AE n° 587 d'une surface de 31 m², parcelle contigüe au commerce qu'ils exploitent actuellement.

Conformément à la législation le service du Domaine doit être sollicité pour fixer un prix de vente,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

AUTORISE M. le Maire à vendre cette parcelle à M. et Mme BARON Marc, au prix d'estimation du service du Domaine,

AUTORISE M. le Maire à signer toutes pièces se rapportant à cette vente.

PERSONNEL

2023 – 060 : CREATION D'UN EMPLOI DE GUIDE SAISONNIER AU MUSEE

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE de créer un emploi saisonnier de guide culturel au Musée Municipal de l'Ardoise, à temps incomplet (28 H par semaine), du 1^{er} juillet au 31 août 2023.

Cet agent percevra une rémunération mensuelle calculée sur la base de l'indice majoré 353. Le coût horaire des dimanches et jours fériés sera majoré de 50%.

INTERCOMMUNALITE

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Mme Dorinne BALOCHE demande si les conseillers municipaux ont des observations suite au conseil communautaire du 27 mars 2023 où il a été évoqué l'Odyssée et l'ouverture le 29 avril 2023 du restaurant à la Rincerie « Aux Curiosités ».

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

- COMMISSION CULTURELLE DU 29 MARS 2023

Mme Christelle EVAIN donne lecture du compte rendu de la commission culturelle du 29 mars. Il est apporté la modification suivante, le ciné plein air aura lieu le jeudi 20 juillet 2023 au musée l'ardoise dans le cadre des animations d'été. Voir à coordonner entre le centre social, le service culturel et l'association des Perreyeurs le déroulement de la soirée.

Pour ce qui est du financement du voyage à Paris des élèves d'Ernest GUILLARD, M. le Maire a invité l'école à solliciter le Conseil départemental et Mayenne Terre de jeux 2024 pour obtenir des aides financières, l'école ayant le label. La commune attend de se prononcer dans l'attente des financements obtenus auprès des autres partenaires.

INFORMATIONS

HAUT ANJOU – MA COMMUNE VUE DU CIEL :

Monsieur le Maire informe que cela revient à l'édition d'un supplément 4 pages présentant la commune avec édito du maire et vues aériennes. La commune a proposé l'édition du jeudi 13 juillet avec achat de 100 exemplaires à 1 € disponibles à j +1. Ces exemplaires seront mis à disposition des spectateurs le 15 juillet à l'occasion de la soirée « des chansons plein la tête ».

Il est aussi évoqué la mise en avant d'une personnalité locale, M. le Maire est plus favorable à ce que cela soit une association et évoque le Jumelage.

ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PARC EOLIEN :

Le commissaire enquêteur a donné un avis favorable. Le dossier est maintenant chez Mme la Préfète, à qui il revient de donner l'avis définitif.

PVDD :

Le dernier COPIL PVDD a évoqué la visite d'élus du Pays de Craon à Fresnay sur Sarthe au sujet du Musée numérique « Micro folies », cet outil permet un accès à la culture pour tous gratuitement et sensibilise aux pratiques artistiques les populations qui en sont les plus éloignées.

Un investissement serait possible dans chaque ville PVDD (tablettes, vidéo projecteur, écran vidéo...), il reste l'animation du dispositif qui nécessite le recrutement d'une chargée de mission culturelle, soit partagée entre les 3 communes, soit communale, soit intercommunale. Cette question préalable de compétence devra être soulevée au niveau de la CCPC.

Un point est fait sur l'état d'avancement de l'OPAH. Un diagnostic « en marchant » est prévu le 25 avril à 10 H.

Il a été fait état de l'avancement de l'étude sur la stratégie commerce et de la continuité de l'ARCIA qui se réunit le 13 avril prochain pour décider de son avenir.

Le BE MONONO est intervenu en visio pour répondre aux questionnements des élus. La question du positionnement du kiosque a été soulevée, la présence du végétal, l'éclairage, le stationnement, la place du piéton, la place de la voiture, le nivellement de l'esplanade projetée, l'enveloppe financière d'un million d'euros.

En ce qui concerne le projet de construction d'une agence postale et d'un France services, M. le Maire évoque la rencontre avec M. KLUS et de Mme PRINTEMPS du bureau d'architecture A3 architecture, en charge du projet. L'estimatif est à revoir, le planning de construction également (livraison annoncée avril 2025).

La CCPC en charge du dossier devra déposer une demande de fonds vert pour prétendre à des financements complémentaires.

Gendarmerie : Bilan de l'année 2022.

M. le Maire donne le bilan des interventions de la gendarmerie sur la commune en 2022.

SDIS : Bilan de l'année 2022.

M. le Maire donne le bilan des interventions des pompiers sur la commune en 2022.

QUESTIONS DIVERSES

SALLE OMNISPORTS :

M Philippe PELLUAU informe qu'à l'occasion de la soirée du feu organisée par l'amicale des pompiers le chauffage a été défaillant vers 22 H.

MINIBUS :

M Hervé VIGNERON évoque la mise à disposition du minibus aux associations. En ce qui concerne l'USRSL, une liste des chauffeurs autorisés a été transmise depuis par l'association. La commune n'est en rien impliquée dans les faits évoqués au précédent conseil.

SUBVENTION A UNE SPORTIVE LOCALE - LEA BONNEAU :

M. le Maire a reçu le père de Mlle Léa BONNEAU. Cette jeune a intégré l'équipe de France de floorball. Ce sport nécessite de nombreux déplacements à la charge des parents.

M. le Maire a invité son père à solliciter le Conseil départemental de la Mayenne pour des aides financières. La question n'est pas inscrite à l'ordre du jour, il ne pourra pas être délibéré ce jour. M. le Maire propose une subvention de principe de 300 €.

M Roger RICARD évoque le fait que les parents doivent aussi avoir conscience des contraintes dans lesquelles ils s'engagent quand leur enfant adhère à un sport à faible nombre de licenciés. Cette question sera inscrite au prochain ordre du jour.

ROND POINT DE LOURZAIS :

Mme Dorinne BALOCHE a eu contact avec le Conseil Départemental de la Mayenne, l'installation du logo du CD53 devrait avoir lieu dans les prochaines semaines sur le rond-point de Lourzaie, une des portes d'entrée du département.

AGENDA

- Prochain conseil municipal : 2 mai 2023 à 20 H
- Samedi 13 mai : Concours sportif des pompiers – complexe sportif et salle Omnisports.
- COPIL PVDD : 30 mai.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.